

PERSONNEL DE LA VOIRIE

Le personnel du service de la voirie est en pleine mutation avec le départ de M. Georges Châtelain après 13 ans de service, M. Denis Perillat après presque 31 ans de service et M. Pierre-Alain Bürgisser après presque 36 ans de service. Ces employés nous quittent et l'on ne les remerciera jamais assez de leur dévouement pour notre commune. Nous souhaitons une agréable pré-retraite à MM. Perillat et Bürgisser. Pour les remplacer, le service de la voirie a eu le plaisir d'accueillir M. Patrick Gilléron au 1er mars 2013 et accueillera M. Jonathan Magnenat au 1er novembre 2013.

Pierre Graber



Photo: Pierre Graber

L'ancienne (en haut) et la nouvelle (en bas) équipe du service de la voirie (de g. à d.) Saban Hadzic, Pierre-Alain Bürgisser, Jonathan Magnenat, Denis Perillat, Arnaud André, Patrick Gilléron



Photo: Pierre Graber

**SÉANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2013
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

Préavis municipal no 11/2013
Arrêté d'imposition 2014.
Par: 33 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

Préavis municipal no 12/2013
Demande de crédit de CHF 51'520.- destiné au remplacement et au prolongement d'un éclairage public le long du parking de la route d'Arzier jusqu'à la route de la Prangine.
Par: 38 voix pour

Préavis municipal no 13/2013
Demande de crédit de CHF 135'000.- destiné à la rénovation du chalet d'alpage de La Saint-Cergue.
Par: 35 voix pour, 3 abstentions

Préavis municipal no 14/2013
Adoption d'un nouveau règlement du cimetière.
Par: 37 voix pour, 1 abstention

Préavis municipal no 15/2013
Demande de crédit de CHF 160'000.-- destiné à financer l'étude (avant-projet) pour la réalisation d'un bâtiment scolaire.
Le préavis a été retiré par la Municipalité selon l'art. 81 du règlement du Conseil communal permettant de le faire avant qu'il soit adopté définitivement par le Conseil.

Election d'un membre à la Commission d'urbanisme
M. Benjamin Magnenat est élu.



ALLO, LE 118?

Le jeudi 7 novembre 2013 a lieu la journée cantonale vaudoise du recrutement pour les sapeurs-pompiers. Ce jour-là, en effet, les casernes du canton recevront les personnes intéressées à rejoindre notre corporation.

Sapeur-pompier, pourquoi?

- Pour porter assistance et secours à des personnes qui vivent généralement un moment fort désagréable de leur existence;
- Pour satisfaire à un rêve d'enfant;
- Ou simplement pour suivre une formation continue très intéressante tout au long de sa carrière.

Sapeur-pompier, pour qui?
Pour toute personne:

- Agée de 18 à 45 ans;
- Domiciliée/travaillant sur le territoire de nos communes;
- Dotée d'une bonne condition physique;
- Etant motivée et disponible.

Sapeur-pompier, comment?
En se présentant le **jeudi 7 novembre 2013 entre 18:30 et 21:00 à la caserne de Saint-Cergue**, afin de rencontrer l'état-major.

Au fait, les pompiers, c'est quoi exactement?
Les sapeurs-pompiers vaudois sont, à l'exception du corps de professionnels de Lausanne, des volontaires. L'immense avantage de notre système est le mélange de compétences et de personnalités. En effet, le volontaire qui vient se former à l'activité de sapeur-pompier amène, de son côté, ses propres connaissances et expériences, qui nous apportent tant au niveau technique qu'humain. De plus, la décision de faire le pas est généralement issue d'une vocation et se traduit par un engagement et une motivation sans commune mesure avec un «travail» régulier. Nos différentes missions (environ 50 par année pour notre territoire), vont du sauvetage d'un animal à la lutte contre l'incendie, et chacun d'entre nous suit une «formation continue» tout au long de sa carrière.

L'année 2014 va amener des changements dans notre organisation, par la mise en application de la nouvelle loi sur la défense incendie:

- La fin de l'obligation de servir, qui implique la disparition de la taxe pompier perçue jusqu'à maintenant (dorénavant, le financement passera par l'impôt);
- Le passage à une organisation régionale, dont les buts principaux sont d'alléger certaines tâches (formation, administration) et le regroupement des moyens;
- L'introduction d'un standard de sécurité, garantissant une égalité de traitement au niveau des délais d'intervention et des moyens de sauvetage engagés.

Depuis de nombreuses années, grâce à la motivation de nos sapeurs et au soutien de nos autorités communales, nous avons atteint les objectifs de ce standard, donc cela ne changera rien pour notre territoire. Le plus visible des changements sera le nouveau marquage de nos équipements sous le nom de SDIS Nyon-Dôle, représentant les deux pôles de notre région. A très bientôt!

Plus d'infos sur www.sdis-stcergue-arzier.ch **Capitaine Alain Badan**



Photo: Christian Briacca

COMMUNE MEMBRE DE

Association de Communes Vaudoises [AdCV]
Conseil régional du district de Nyon
Parc naturel régional Jura vaudois

SOMMAIRE

- p.1 Billet du municipal
Manifestations
Quoi de neuf?
- p.2 Aperçu des activités
Commerces
- p.3 Aperçu des activités
Questionnaire de Proust
- p.4 Contacts utiles
Informations officielles



MANIFESTATIONS

EXPOSITION ART-TITUDE
Samedi-dimanche
2-3 novembre
SOIRÉES DU CHOEUR MIXTE
CHANTE-JURA
Samedi 9 novembre et
vendredi-samedi 15-16
novembre
MARCHÉ DE NOËL
Samedi-dimanche
30 novembre et 1 décembre
TÉLÉTHON
Samedi 7 décembre

QUOI DE NEUF?

NOUVEAUX COMMERCES
Hôtel-Restaurant de la Poste
Route de Nyon 5
Ouvert mardi 16:00-23:00,
mercredi et jeudi
09:00-15:00 et 17:30-23:00,
vendredi 09:00-15:00 et 17:30-24:00,
samedi 09:30-24:00
et dimanche 09:30-17:30

PATINOIRE

Dans le but d'organiser une votation populaire en 2014, une **séance d'information** sur la patinoire est prévue le **mardi 10 décembre à 20:00** à la salle de spectacle du Vallon.

Pierre Graber

BILLET DU MUNICIPAL DE LA VOIRIE

INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC AU 1ER JANVIER 2014

LES HABITANTS

C'est le 1er janvier 2014, suite à l'introduction du principe de causalité du pollueur-payeur, Saint-Cergue passera au système des sacs taxés pour éliminer nos ordures ménagères.

L'ancienne taxe unique de CHF 248.- par logement en résidence principale sera remplacée par deux taxes, la taxe au sac qui financera le coût d'enlèvement et d'élimination des ordures ménagères (CHF 2.-- par sac de 35 litres) et la taxe forfaitaire qui financera l'élimination des déchets recyclables déposés à la déchetterie des Cheseaux. Cette taxe forfaitaire à l'habitant, dès 18 ans révolus, reviendra à CHF 98.-- par habitant en résidence primaire pour 2014 et sera réajustée annuellement.

Au 1er janvier 2014, les habitants devront se procurer des sacs taxés blancs dans les commerces agréés, à la poste ou au greffe municipal, et les utiliser à la place des sacs noirs pour l'élimination de leurs déchets. Les sacs non taxés noirs et les déchets en vrac ne seront plus acceptés dans les containers des écopoints répartis sur le territoire communal (parking route d'Arzier, chemin Jean-Jacques Rousseau,

route du Télésiège, Les Pralies et La Cure). Les habitants des immeubles (PPE) devront aussi utiliser les sacs taxés blancs qu'ils déposeront dans les containers de leur immeuble.

Afin de limiter au maximum le contenu de ces sacs, la déchetterie qui accepte déjà les déchets recyclables tels que le verre, le PET, les déchets de jardin, les déchets métalliques, le papier, les piles, et les huiles, sera aussi équipée pour la collecte des plastiques non-triés (bidon de lessive, de produit de douche, etc) et des déchets de cuisine cuits (lavures).

LES ENTREPRISES
Toutes les entreprises sises sur la commune seront soumises à une taxe forfaitaire entreprises en fonction du nombre de leurs employés qui servira à couvrir les frais des infrastructures liées à la collecte des déchets. Cette taxe forfaitaire sera révisée annuellement.

Dans le but de limiter leurs coûts, les entreprises qui génèrent un volume important de déchets incinérables, comme les hôtels, les restaurants et les collectivités, ne seront pas contraintes d'utiliser des sacs taxés, mais devront faire l'acquisition d'un container à

ordures de type 800 litres clairement identifié (raison sociale), dans lequel elles pourront jeter leurs déchets en vrac. Le container sera enlevé aux frais de l'entreprise, par le transporteur chargé de la collecte communale qui dispose d'un système de pesage sur ses camions. Au préalable, elles devront conclure un contrat avec ce transporteur et s'acquitteront d'une taxe proportionnelle au poids des déchets transportés et incinérés, et respecteront ainsi le principe du pollueur-payeur.

Les entreprises ne sont normalement pas acceptées à la déchetterie. Néanmoins, pour celles qui génèrent peu de déchets recyclables, elles y auront accès, moyennant une taxe dont le montant sera basé sur le type et les volumes de déchets à éliminer. Ces entreprises rempliront un formulaire qui leur permettra ensuite d'obtenir une carte d'accès à la déchetterie.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site web de la commune, adaptez le contenu de vos futurs sacs blancs selon les conseils du site web www.vaud-taxeausac.ch et venez à la séance d'information qui sera organisée en novembre.

Samedi 7 décembre 2013

Les pompiers du SDIS St-Cergue/Arzier présentent:
TELETHON

Programme de la journée 10h00-19h00 (dans la limite des stocks):
- Vente de sapins de Noël (Commande / Réservation possible avec coupon au dos)
- Vente des peluches du Téléthon
- Soupe et vin chaud
- Petite restauration

Place Sy-Vieuxville / Saint-Cergue

Oh oui! Un sapin de Noël Nordmann pour moi!

JE VIENDRAI LE CHERCHER
 A LIVRER CHEZ MOI (+CHF 10.-)

NOM:.....
PRENOM:.....
ADRESSE SI LIVRAISON:.....
NUMERO TELEPHONE:.....

Coupon à renvoyer à l'adresse suivante:
Benjamin Magnenat
Comité du Téléthon 2013
Route d'Arzier 22
CH - 1264 Saint-Cergue
Ou par mail à benmagnenat@gmail.com ou tél. au 079/669 07 94

TELETHON CHF 35.-
Tailles uniques (150-200 cm)

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE
Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:
Lundi, mercredi,
jeudi et vendredi 07:30 - 11:00
Mardi 14:00 - 19:00

OFFICE DU TOURISME
Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire:
Lundi fermé hors vacances scolaires
Mardi - vendredi 08:30 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Samedi - dimanche (automne) fermé

BIBLIOTHÈQUE
Chemin du Carroz-d'Amont 11
Horaire:
Lundi 15:00 - 18:00
Jeudi et vendredi 10:00 - 12:00

DÉCHETTERIE
Route du Télésiège 1
Horaire:
Lundi, mercredi et vendredi 10:00 - 12:00 / 15:00 - 19:00
Samedi 10:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE
Autonne 2013, n°08
Responsable de rédaction: Municipalité
Responsable d'édition: Municipalité
Rédaction: Danièle André, Alain Badan, François Brack, Christian Briacca, Cornélia Gallay, Pierre Graber, Thierry Magnenat
Photographie: Eddy Blumenstein, François Brack, Christian Briacca, Pierre Graber
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: Baudat SA, L'Orient
Tirage: 1500 exemplaires
Distribution: tous-ménages

ELECTION COMPLÉMENTAIRE D'UN(E) MUNICIPAL(E)

Mi-juillet, M. Thierry Magnenat, syndic, a annoncé sa démission pour fin décembre 2013 pour des raisons professionnelles.

Afin d'organiser une élection complémentaire d'un(e) municipal(e), le dépôt des listes a pu s'effectuer au greffe municipal et s'est clôturé le lundi 14 octobre 2013 à 12:00. Deux habitants de Saint-Cergue ont déposé leur candidature:

- M. Paul Ménard, président du Conseil communal, liste n° 1;
- Mme Christine Gafner, liste n° 2.

Beaucoup de défis attendent notre commune ces prochaines années et ces deux candidats proposent de s'investir pour Saint-Cergue et de donner de leur temps.

L'élection complémentaire d'un(e) municipal(e) aura donc lieu le:

- dimanche 24 novembre 2013 pour le 1er tour;
- dimanche 15 décembre 2013, si nécessaire, pour le 2e tour, avec dépôt des listes au greffe municipal jusqu'au mardi 26 novembre 2013 à 12:00 précises.

Cornélia Gallay

TRANSPORTS PUBLICS ET SÉCURISATION

La sécurité et les transports sont deux thèmes d'actualité. D'une part, la quantité de trafic motorisé et de pendulaires augmente et les conditions de circulation se péjorent. En ce qui concerne les transports publics, Saint-Cergue participe, avec la région yonnaise et les transporteurs, à l'amélioration de l'offre des bus et du train. Une étape importante a été franchie en décembre 2012 pour le trafic régional avec une augmentation de 33% de l'offre et de places assises supplémentaires. Dans le cadre du NSICM, la nouvelle halte des Cheseaux a passé la rampe de la consultation auprès de l'office fédéral des transports. Une étude sur la flore a dû être effectuée, ce qui repoussera la réalisation de la halte, qui était prévue cette année, en 2014. La sécurisation des passages à niveau du NSICM aux Pralies a été réalisée avec l'équipement de feux et de barrières. Le passage à niveau sur la route d'Arzier a été mis en conformité avec des barrières sur la largeur complète de la route. Celui de la Givrine est à l'étude et devrait se réaliser en 2014.

D'autre part, la création de trottoirs se poursuit dans la commune. Le tronçon au bord de la route de France, entre le giratoire et la station-service, est à l'étude.

Cornélia Gallay

DÉCHARGE EN BOURNESSAINT

L'ancienne décharge de matériaux pierreux, principalement d'excavations, sur le territoire communal, est en cours de remise en état. Le sol a été remodelé afin de permettre sa stabilisation. Des caissons ont été installés afin d'empêcher les glissements de terrain. La végétalisation et le reboisement s'effectueront progressivement dans le but de rendre ce secteur totalement à la forêt.

Cornélia Gallay

EPURATION

La configuration de Saint-Cergue avec des vallons et des collines ne permet pas une évacuation des eaux usées uniquement de manière gravitaire. Il a été nécessaire de construire 6 stations de relevage dans plusieurs points bas de la commune, afin d'amener les eaux usées sur le versant côté lac, puis de les conduire vers la station d'épuration de l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) à Gland.

Malheureusement on découvre toujours à l'entrée de la station d'épuration ou dans des canalisations bouchées des déchets solides (voir photo ci-contre) qui n'ont rien à faire dans les égouts. Cette année encore, et pour la quatrième fois consécutive, le moteur d'une pompe immergée neuve a été endommagé à cause d'une lingette. Les interventions ou le remplacement de ces pompes, qui ont une espérance de vie de 15 à 20 ans, coûtent plusieurs milliers de francs. Afin d'éviter que ceci ne se reproduise, nous avons besoin de votre collaboration et nous vous remercions qu'il est

interdit de déverser dans les toilettes et les égouts:

- des matières solides (serpillières, cotons tiges, serviettes hygiéniques, lingettes, litières d'animaux, médicaments, etc);
- des restes de nourriture (épluchures, etc);
- des huiles, des peintures, des solvants, etc.

Nous vous remercions d'éliminer ces déchets correctement.

Cornélia Gallay



Photo: service de la voirie

BILAN

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

L'effectif du corps du SDIS intercommunal de Saint-Cergue - Arzier se monte à 51 sapeurs-pompiers à fin 2012, dont 16 porteurs d'appareils respiratoires. En 2012, le SDIS intercommunal est intervenu à 42 reprises, pour 6 incendies, 1 feu de cheminée, 4 feux extérieurs, 12 inondations, 6 assistances à personne, 1 sauvetage dans un ascenseur, 5 pollutions, 3 alarmes automatiques, et 4 préventions, soit un total d'environ 533 heures et 356 interventions. L'accent mis sur la formation et les exercices porte ses fruits. Le SDIS dispose de matériel et de véhicules performants qui permettent d'assurer le bon fonctionnement du service. L'instruction au sein du SDIS a représenté 1480 heures pour un temps de préparation de 150 heures. Notre corps intercommunal bénéficie de la motivation et de l'engagement de personnes qualifiées.



Le futur logo du SDIS Nyon-Dôle

Régionalisation

D'ici 2014, tous les SDIS communaux ou intercommunaux du canton de Vaud formeront des SDIS régionaux, dans le but de:

- uniformiser le niveau sécuritaire de la population et des entreprises par une régionalisation de l'organisation des SDIS afin d'assurer à chacun les mêmes chances d'être secouru de manière efficace, rapide et ciblée sur tout le territoire cantonal;
- renforcer la capacité opérationnelle des SDIS par le regroupement des corps de sapeurs-pompiers en entités régionales structurées en DPS (détachement de premiers secours) et en DAP (détachement d'appui);
- d'augmenter l'efficacité du système de milice par sa transition vers un principe de service volontaire, par une formation plus performante, des responsabilités élargies, des moyens mieux adaptés et l'allègement des structures et des tâches administratives;
- de poursuivre la rationalisation des charges financières et introduire une répartition équitable du financement des SDIS régionaux.

Cornélia Gallay



Photo: SDIS Saint-Cergue - Arzier

EAU POTABLE

L'augmentation constante de la population et le vieillissement des installations d'alimentation en eau potable a conduit à l'étude du renouvellement de nos installations de pompage à Combe-Froide et au projet d'un nouveau réservoir aux Cheseaux. Le projet sera réalisé entre 2014 et 2015. La quantité d'eau pompée en altitude est toujours stable, malgré l'augmentation de la population, grâce au contrôle du réseau, à l'entretien et aux recherches de fuites par le service des eaux. En 2012, le service des eaux est intervenu pour 17 fuites, dont 6 fuites sur des conduites communales, 3 fuites sur des conduites privées, 6 fuites sur des compteurs dues au gel chez des privés, et 2 fuites sur des réducteurs de pression. Le service des eaux contrôle les raccordements des canalisations lors de nouvelles constructions et gère l'entretien des installations de pompage, ainsi que des réservoirs et des bornes hydrantes.

Cornélia Gallay

BIBLIOTHÈQUE

Suite à l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée d'août, l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE), qui occupait conjointement une salle dans le bâtiment de Basse-Ruche, a dû trouver de nouveaux locaux. Afin de limiter les coûts, la Municipalité a décidé de ne pas louer un portakabin ou un local privé, mais d'aménager une des salles de la bibliothèque se trouvant dans le bâtiment de l'ancienne école. Cette décision a fait quelques mécontents dans le village et la Municipalité tient à préciser qu'en aucun cas la bibliothèque pour les enfants ne sera fermée. Les bibliothécaires, que nous remercions vivement pour leur esprit d'initiative et leur travail, ont tout mis en œuvre pour que les jeunes lecteurs conservent la possibilité d'emprunter des livres.

Danièle André

BILAN

GESTION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorités
La charge de travail sur la Municipalité, composée du syndic et de 4 municipaux, continue de croître et demande un engagement très important de chacun d'eux. La gestion courante est de plus en plus lourde et complexe; de nombreux dossiers d'importance sont en cours de traitement et la participation à de nombreuses associations régionales (écoles, réseau d'accueil, pompiers, etc) en sont les principales raisons. La Municipalité a présenté 24 préavis au Conseil communal, lequel les a tous acceptés, après des débats parfois engagés, mais toujours dans le respect et la recherche de l'intérêt général.

Contrôle des habitants
Le nombre d'arrivées et de départs d'habitants reste très élevé, entraînant une charge de travail importante au niveau du contrôle des habitants. Ainsi, ce ne sont pas moins de 296 arrivées, 265 départs et 117 changements de domicile qui ont eu lieu en 2012. Rappelons que tout changement de domicile au sein de la commune doit être annoncé! Au 31 décembre 2012, la population s'élevait à

2'147 habitants, en légère croissance (2'100 à fin 2011). Sur la période 2007-2012, 300 nouveaux habitants se sont installés à Saint-Cergue.

FINANCES
Au terme d'un exercice comptable 2012 s'élevant à un peu plus de 12 millions de francs, les comptes 2012 de la commune se sont soldés par un déficit de 180'000 francs. Au niveau des charges, le contexte général de report des charges du canton sur les communes reste une préoccupation majeure, sur laquelle les communes n'ont malheureusement que peu de prise: le canton améliore régulièrement l'état de ses finances, au détriment des communes qui s'appauvrissent peu à peu. Le mécanisme de report des charges sociales (CHF 1'477'000.-) et de péréquation représente 38.5% des revenus fiscaux en 2012! Les charges relatives à l'accueil de jour sont en constante progression et pèsent lourdement sur le résultat de l'exercice. Ainsi, entre 2010 et 2012, les coûts liés à l'accueil de jour sont passés de CHF 107'000.- à CHF 344'000.-. Au niveau des revenus, les impôts sur le revenu ont connu quelques aléas, avec la disparition d'un

Le principal trait de mon caractère.

L'écoute de l'autre.
La qualité que je préfère chez un homme. Une force tranquille, faite de sincérité.
La qualité que je préfère chez une femme. Un enthousiasme doux et généreux.
Ce que j'apprécie le plus chez mes amis. Leur authenticité, leur fidélité et leur disponibilité dans les rires, les larmes, les colères et les peurs.
Mon principal défaut. La planification détaillée.
Mon occupation préférée. J'ai besoin de ce double mouvement: rencontrer autrui et méditer.
Mon rêve de bonheur. Cultiver des relations vraies, profondes et joyeuses.
Quel serait mon plus grand malheur. Ne pas pouvoir faire face à ce qui m'arrive.
Ce que je voudrais être. Toujours plus moi-même.
Le pays où je désirerais vivre. Si le Jura disparaissait... je trouverais refuge



François Brack

columbarium, les tombes cinéraires ne seront plus admises dans le cimetière.

Pierre Graber

CIMETIÈRE

La réalisation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir (préavis no 06/2012) sera achevée fin octobre 2013. Compte tenu de la mise à disposition de nouvelles infrastructures et des frais engagés, un nouveau règlement du cimetière, basé sur un règlement type cantonal, et une révision des tarifs sont proposés (préavis no 14/2013). Avec ces nouveaux équipements dans le cimetière de Saint-Cergue, la commune pourra offrir à ses citoyens la possibilité de déposer anonymement les cendres de leurs proches dans le jardin du souvenir. Ceux qui le souhaitent, pourront déposer les urnes contenant les cendres de leurs proches dans des cases communes pouvant contenir jusqu'à trois urnes par case ou demander une concession familiale correspondant à une case pour trois urnes dans le columbarium. Les plaques d'inscription des noms et des dates, apposées sur la porte de fermeture du columbarium seront uniformes et commandées par la commune. Parce qu'elles font double emploi avec le



Photo: Eddy Blumenstein

A gauche: le columbarium tel que projeté
A droite: le columbarium et le jardin du souvenir en cours d'aménagement



Photo: Pierre Graber

gros contribuable qui n'a été que partiellement comblée par l'augmentation de la population. Les impôts conjoncturels (impôts fonciers, droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers) ont permis de sauver l'exercice comptable 2012. De même, les taxes sur l'eau et l'épuration (nouvelles constructions ou transformations) se maintiennent également à un niveau élevé, suivant ainsi la conjoncture au niveau immobilier. La marge d'autofinancement de la commune, qui représente la capacité à investir, s'est élevée à CHF 588'000.-, en baisse constante depuis plusieurs années. Sur le moyen-long terme, cette capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour faire face aux besoins en matière d'investissements (école, circulation, entretien des alpages, etc). Dette: celle-ci s'élevait à CHF 4'124'000.- à fin décembre 2012, en baisse de CHF 411'000.- par rapport à l'exercice 2011 (CHF 4'535'000.- au 31.12.2011). Le niveau d'endettement de la commune est bas.

POLICE
Notre agent de police communal, M. Jean-Claude

Kupferschmid, a pris sa retraite à fin juin 2012, après 16 ans de bons et loyaux services. L'entrée en vigueur progressive de la nouvelle loi sur la police cantonale vaudoise a déployé ses effets au long de l'année, entraînant quelques difficultés. Au plan sécuritaire d'abord, avec une nette diminution de la présence policière sur le plan préventif (en lien avec la disparition du contrat de prestation que Saint-Cergue avait conclu avec la gendarmerie vaudoise aux côtés des communes d'Arzier, Genolier, Givrins et Trélex et de la compagnie du NSICM). Le contrat de prestation avec la gendarmerie vaudoise n'ayant pas pu être reconduit en 2012, ce service n'étant plus proposé aux communes. Afin de tenter de combler le vide ainsi laissé, des réflexions ont été menées avec les communes d'Arzier, Genolier, Givrins et Trélex dans le but d'engager des assistants de sécurité publique (ASP). Cette fonction, totalement nouvelle, devrait permettre de combler partiellement les lacunes laissées par la «désertion» de la gendarmerie. Ainsi, deux ASP ont été engagés sous la responsabilité administrative de la commune de Genolier.

Thierry Magnenet

LE PASTEUR MAGALI BORGEAUD DIT AVOCAT DU CÔTÉ DE CHEZ... PROUST!

COMMERCES

RANDO BURGER

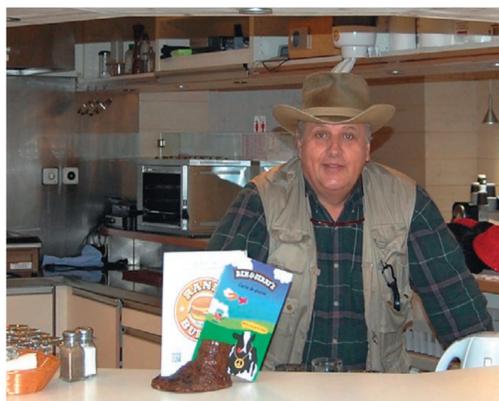


Photo: François Brack

Rando Burger
Gilles Däscher
Route d'Arzier 12
1264 Saint-Cergue

Contact:
T 022 360 03 03

Site web:
www.randoburger.ch

Dernier venu parmi les restaurants saint-cerguois, le Rando Burger est une histoire à succès. Petit par la taille il ne désemplit pas, au point que l'on parle de lui dans toute la région et s'il y a une recette à la réussite il faut certainement aller la chercher entre les deux tranches de pain qui constituent le burger. Au-delà du pari qui consistait à ouvrir un fast food à Saint-Cergue, explique Gilles Däscher son propriétaire, nous avons d'abord décidé de travailler régional avec des produits dont les qualités gustatives de contenu sont irréprochables. Le pain est fabriqué par un boulanger vilageois, la viande provient de la boucherie de Genolier, les légumes de l'épicerie locale et

d'un village voisin. Le vin que nous servons arrive de Dully et la bière d'une brasserie artisanale de Vuillerens. Ensuite tous les employés de cette petite entreprise familiale sont domiciliés à Saint-Cergue. Vingt et une recettes de burger ont été élaborées et celle qui rencontre le plus de succès est incontestablement le Bûcheron cheese au bœuf, fromage, oignons caramélisés, bacon et sauce barbecue. La carte propose en outre une série de burger au poulet et végétariens. Notre succès, poursuit Gilles Däscher, tient certainement au fait que nous ne faisons aucune concession sur la qualité, non seulement des produits qui se trouvent dans l'assiette - bien qu'il n'y en ait pas, le burger se

mangeant avec les doigts - mais également de ceux qui servent à leur préparation. Depuis l'ouverture du restaurant en octobre 2011, nous avons vu la clientèle villageoise croître régulièrement et si 90% étaient constitués de gens provenant de la région et 10% du village, aujourd'hui ces proportions sont de 70% et 30%, on peut ainsi parler d'une intégration réussie. Pari tenu pour le petit établissement qui rayonne de santé et tord le cou à l'image du fast food synonyme de malbouffe et de mondialisation du goût, en prouvant que l'on peut manger des burgers maison à base de produits frais régionaux dont les qualités sont bien celles du slow food.

François Brack

Ma boisson favorite. Un vieux rhum brun de l'île Maurice ou de Guadeloupe.
Ce que je déteste par-dessus tout. Le mensonge, la calomnie et la duplicité.
Le don de la nature que je voudrais avoir. Etre musicienne.
La faute qui m'inspire le plus d'indulgence. Celle qui est reconnue et regrettée.
Ma devise. Ces temps-ci: «En avalant les méchantes paroles qu'on ne profère pas, on ne s'est jamais abimé l'estomac», Winston Churchill.

Ce questionnaire de personnalité d'origine britannique, datant de la fin du XIX^e siècle, est découvert par Marcel Proust alors qu'il est adolescent. Il y répondra à plusieurs reprises avec esprit lui donnant la réputation qui est la sienne. La version ci-après ignore quelques-unes des questions de la traduction française, elle-même n'ayant pas repris le contenu intégral de la version originale en anglais [Source: Wikipédia].